

*Les subsides***LA SANCTION ROYALE**

**M. le vice-président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Résidence du Gouverneur Général

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Brian Dickson, juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 16 mai 1985, à 17 h 55, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le Chef de cabinet adjoint,  
A. P. Smyth

● (1540)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—  
LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS—L'ATTRIBUTION  
DE TEMPS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Fort Garry):

Que la Chambre blâme le gouvernement non seulement d'avoir omis de protéger le Canada contre les problèmes éventuels que pourraient poser les investissements étrangers directs, comme le prouve le fait qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces contre les acquisitions par des intérêts étrangers dans les cas de Mitel et de l'industrie de l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

**M. Penner:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire qui vient d'intervenir—et j'ignore s'il l'a fait intentionnellement ou par inadvertance dans le feu de la discussion—a annoncé une mesure gouvernementale concernant les quotas de produits de bœuf venant du Marché commun européen. L'industrie de la viande rouge attend impatiemment cette nouvelle. J'en appelle au Règlement pour savoir s'il s'agissait bel et bien de l'annonce d'une mesure gouvernementale. Si tel est le cas, pourrions-nous avoir plus d'information et poser des questions à ce sujet? Sinon, s'il ne s'agissait que d'un lapsus ou d'une fuite, je voudrais savoir si nous pouvons espérer obtenir bientôt l'annonce d'une telle mesure.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'avoir à dire au député qu'il n'y a malheureusement pas matière à rappel au Règlement.

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, je ne m'étonne pas qu'immédiatement après avoir pris la parole, le député ne soit plus ici pour m'entendre rétablir les faits. Je voudrais faire le total des heures de discussion consacrées au

projet de loi C-15. On y a passé 40 heures en tout à la Chambre et 40 heures au comité. Un simple calcul nous montrerait que cela fait 80 heures. Le député voudrait nous faire croire que l'on a passé 20 heures à débattre de ce projet de loi, mais par un effet de mémoire sélective il a dit que cela ne s'appliquait qu'à la Chambre. Or deux fois 20 heures font 40 heures, plus 40 heures au comité. Je fais consigner ce fait au compte rendu comme incontestable.

Je me réjouis beaucoup de pouvoir parler du projet de loi C-15 aujourd'hui. Je le fais dans le contexte de la nouvelle annoncée hier par le même ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) qui a présenté le projet de loi C-15 à la Chambre. Il a en effet annoncé hier la conclusion d'un accord de développement général avec le gouvernement de la Colombie-Britannique qui revêt un caractère historique en raison de l'importance des crédits en jeu. Jamais auparavant en effet n'a-t-on signé dans le cadre de l'Accord de développement économique régional un accord d'une telle envergure, portant sur des dépenses de 525 millions de dollars, dont le coût sera partagé conjointement par le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral.

Il me paraît très important de comprendre que de ce montant de 525 millions, on en destine tout particulièrement 300 millions au secteur forestier. C'est une façon de reconnaître à quel point le secteur forestier de la Colombie-Britannique, et de tout le Canada quant à cela, s'est détérioré au cours des dernières générations à la faveur du manque notable d'attention qu'on y accordait. Il est juste de dire à mon avis que si l'occasion et le moment lui avaient été plus favorables pour trouver l'argent nécessaire, un gouvernement conservateur aurait doublé cette contribution au secteur forestier.

Les critiques du ministre d'État chargé des Forêts (M. Merithew) sont prompts à reconnaître que c'est un accord de 600 millions sur cinq ans, non de 300 millions, qui s'impose. Mais, monsieur le Président, nous avons fait ce que nous avons pu, et je vous invite à comparer cet effort au misérable et dérisoire montant de 5 millions qui avait été accordé la dernière fois par le gouvernement fédéral précédent au secteur forestier de la Colombie-Britannique. Non seulement nous nous occupons de nos ressources forestières, mais nous nous efforçons également d'apporter une plus grande mesure de stabilité à une autre ressource, plus importante que toute autre, à savoir la ressource humaine. La conclusion de cet accord permettra de créer un nombre considérable d'emplois permanents rien que dans le secteur forestier.

J'espère vivement que le taux de chômage va diminuer dans le district régional de Central Kootenay. D'après les statistiques, il est actuellement de 27.4 p. 100, mais cela ne tient compte que des chômeurs inscrits au centre de main-d'œuvre. Les chiffres réels sont certainement plus élevés et certains graves problèmes sociaux et économiques se posent dans la région. C'est également dans le contexte de ce projet de loi que nous espérons pouvoir résoudre certains de ces problèmes économiques.